

La Facturation Électronique

1. Calendrier du déploiement

Depuis Juillet 2025 : Les premières factures électroniques s'échangent sur la base du volontariat.

1er Sept. 2026 : Obligation d'émission pour les grandes entreprises et ETI. Obligation de réception pour toutes les entreprises.

1er Sept. 2027 : Obligation d'émission pour les PME, TPE et micro-entreprises (au plus tard).

2. La facturation électronique, qu'est-ce que c'est ?

Avec la facturation électronique, vous allez recevoir, émettre et transmettre une facture dématérialisée qui contient des données ou des informations sous forme structurée, c'est-à-dire uniquement exploitables de façon informatique.

3. Qui est concerné ?

Toutes les entreprises sont concernées, quels que soient leur taille, le chiffre d'affaires réalisé, la forme juridique, y compris les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs.

4. Quelles sont les opérations concernées ?

Que vos clients soient des particuliers ou des professionnels, établis en France ou à l'étranger, vous êtes concernés par la réforme.

Selon la nature de votre client, vous adresserez une facture électronique ou vous ferez une déclaration des données de transactions (ou e-reporting).

5. Comment émettre et recevoir vos factures ?

À partir du 1er septembre 2026, vous devrez désormais transmettre vos factures par l'intermédiaire d'une plateforme agréée par l'État, directement ou au travers d'une solution compatible. Chaque entreprise devra désigner sa plateforme, pour émettre et recevoir ses factures électroniques ou déclarer ses données.

Si vous utilisez déjà un logiciel (de facturation, de caisse, de comptabilité...), prenez contact avec votre éditeur pour savoir si celui-ci devient solution compatible avec la réforme.

6. Quelle plateforme agréée propose Optigest+ Association ?

En partenariat avec Agiris, Optigest+ Association propose à ses adhérents un accompagnement personnalisé et une plateforme agréée.

Pour + d'info contactez notre Association :
contact@optigestplus.org.